



LÀ

**où votre voix
compte**

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Verchères – Les Forges, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée annuelle qui se tiendra le :

MARDI 14 MARS 2023, À 20 H

La Cabane du Coureur

158, rang des Soixante

Saint-Marc-sur-Richelieu

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Les membres présents pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les administrateurs, adopter des modifications au Règlement intérieur spécifique de la Société et poser des questions au conseil d'administration. Le Règlement 2023-1 – Modifiant le Règlement N° 1 (2019) – Règlement intérieur spécifique afin de modifier la définition des secteurs et les règles de qualifications, sera soumis aux membres pour adoption. Consultez la [résolution spéciale](#) et le [règlement proposé](#).

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 1 : Michel Leblanc (secteur 1)

Siège n° 3 : Rémi Labelle-Deraspe (secteur 2)

Siège n° 6 : André Jeanotte (secteur 3)

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 6 mars 2023, à 16 h, le bulletin de mise en candidature, les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi est fait à l'adresse jean.bussieres@promutuel.ca. Les membres-assurés peuvent également communiquer à cette adresse courriel pour se procurer les documents de mise en candidature mentionnés ci-dessus. Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse jean.bussieres@promutuel.ca, au plus tard le 13 mars 2023, à 12 h, un formulaire de procuration dûment rempli, lequel est également disponible à cette même adresse. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Un procureur ou un représentant ne peut représenter qu'un seul membre.

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au 15 mars 2023, à la même heure et au même endroit.

ON VOUS INVITE À LA CABANE!

Un souper sera servi à 18 h.

Veuillez réserver votre place avant le 10 mars 2023 auprès de Maude Dugas par courriel à maude.dugas@promutuel.ca ou par téléphone au 1 888 783-6455, poste 5953.



Les places pour le souper sont limitées. Il y aura des prix de présence.